

Image not found or type unknown



Règlement succession suite à décès

Par **ANCEAU Bernard**, le **17/12/2016** à **23:28**

Bonjour,

ma fille de 22ans est hélas décédée, et son employeur propose de mettre son solde de tout compte chez un notaire au lieu de le verser sur son compte habituel, qui sera de toutes façons soumis à succession ; cela fait beaucoup de complications ; est-il possible qu'il fasse un versement comme habituellement, la succession ne concernant pas son employeur ? Sur quels articles de loi m'appuyer pour obtenir cela ?

cordialement

BA.